



## VILLE DE PINCOURT

### AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS 846-05

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de Pincourt que le conseil municipal de la Ville de Pincourt, lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, a adopté le règlement suivant :

**No 846-05 : Règlement numéro 846-05 modifiant le Règlement 846 (RMH 330-2021) relatif au stationnement, tel qu'amendé**

Ce règlement entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le [site Web de la Ville](#) et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 919, chemin Duhamel à Pincourt, durant les heures d'affaires.

DONNÉ à Pincourt, ce 20 avril 2021.

M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, greffier de la ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment publié l'avis de promulgation conformément au règlement n° 876 relatif à la publication d'avis public, en affichant une copie au babillard de l'hôtel de ville le 20 avril 2021 et une version sur le site Web de la Ville le 20 avril 2021.

DONNÉ À PINCOURT, ce 22 avril 2021.

M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier